

TITULAIRES DES ÉGLISES PAROISSIALES. — La liste des titulaires des églises paroissiales intitulée *tabella festorum titularium*, dont chaque curé devait se pourvoir d'un exemplaire en 1898, est devenue insuffisante et devait être rééditée. — Depuis cette époque, outre la distraction de plus de quarante paroisses passées au diocèse de Joliette, il y a eu érection de plus de cinquante autres qui ne sont pas indiquées dans cette liste. — De plus, les réformes qu'a subies le bréviaire depuis quelques années nécessitaient des changements considérables dans les indications de cette *tabella*, par le fait que les offices empêchés au jour du titulaire ainsi qu'à son jour octave ne sont plus transférés. Ces changements sont encore accentués par la suppression de plus de quarante offices qui appartenaient au supplément au bréviaire. — D'autre part, la rédaction de l'octave d'un titulaire renferme si souvent des difficultés liturgiques qu'il y avait lieu de profiter d'une réédition pour résoudre ces difficultés qui proviennent surtout de l'occurrence des fêtes mobiles et de leurs octaves privilégiées avec la fête et l'octave du titulaire. Le rédacteur de notre *ordo* provincial s'est chargé de ce travail, qui sera publié dans un mois ou deux. Chaque curé, dont l'octave du titulaire ne se trouve pas en entier dans l'*ordo* (comme les grandes fêtes qui comportent octave dans l'Église universelle), devra s'en procurer, aux frais de la fabrique, un exemplaire à la procure de l'archevêché. On s'en servira chaque année pour l'octave du titulaire. Quoique ce travail forme comme un *ordo* perpétuel, il sera avantageux que, dans chaque presbytère, on rédige, en comparant pour chaque jour de l'octave les données de la brochure avec l'*ordo* annuel, un *ordo* spécial qui sera moins chargé de détails puisqu'il ne contiendra que ceux de l'année courante.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.